



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de concours (avis rectificatif)

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-40045>

Département(s) de publication : **974**

Annonce n° **24-40045**

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : Commune de Petite-Ile

Forme juridique de l'acheteur : Organisme de droit public

Activité du pouvoir adjudicateur : Services d'administration générale

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre : Concours restreint de maîtrise d'oeuvre sur esquisse en vue de la reconstruction de l'école Les Véttyvers

Description : Le projet objet du présent concours est une école comprenant : -4 salles de classes -Une salle polyvalente -Une salle de motricité -Des espaces récréatifs, extérieurs et abrités Le programme validé par la commune de Petite Ile concerne : -615 m² de SU -190 m² de surfaces abritées -575 m² de surfaces extérieures La démolition de l'école, hormis la restauration, est à prévoir en raison de la grande vétusté des bâtiments. Le restaurant scolaire sera à remettre en état et aux normes, il est notamment prévu la réfection de la façade. Une amélioration des flux est à prévoir ainsi que la sécurisation des abords de l'école. L'ensemble du site devra être accessible PMR (y compris le restaurant scolaire). Le SSI devra être traité sur l'ensemble du site (y compris le restaurant scolaire). L'école est utilisée comme centre d'hébergement d'urgence. Le futur projet devra tenir compte de ce point. L'enveloppe financière des travaux de l'opération s'élève à 2 593 950,00 euro(s) HT, y compris les provisions pour adaptation au site ainsi que les équipements mentionnés au Programme (valeur mars 2024). La procédure est un concours de type restreint lancé en application des articles L2125-1-2°, L2172-1, R2162-15 à R2162-21, R2162-22, R2162-24, R2172-2, R2172-4 à R2172-6 du code de la Commande Publique (CCP). Le nombre de candidats admis à concourir a été fixé à trois (3). Le concours se déroule en deux phases : - Phase 1 : choix des trois équipes candidates parmi l'ensemble des candidatures reçues, après avis du jury de concours, sur la base des critères énoncés au présent avis et au règlement de concours (cf. Chapitre II du règlement de concours) - Phase 2 : choix du ou des lauréat(s) parmi les 3 candidats admis à concourir, après avis du jury de concours, sur la base des critères énoncés au règlement de concours Le niveau de conception des projets est l'ESQUISSE

Identifiant de la procédure : 28c859e8-438c-4654-8104-9544f11bbc9c

Identifiant interne : 2024_Concours_Vetyvers

Type de procédure : Restreinte

2.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 71221000 Services d'architecte pour les bâtiments

Nomenclature supplémentaire (cpv): 71221000 Services d'architecte pour les bâtiments

2.1.4 Informations générales

Informations complémentaires : *) A l'issue du concours, l'acheteur envisage d'attribuer un marché public de maîtrise d'oeuvre en application de l'article R2122-6 du Ccp. Il sera confié au titulaire du marché de maîtrise d'oeuvre les missions suivantes : Eléments de mission de base : - Les études d'esquisse (Esq) - Les études d'Avant-Projet Sommaire (Aps) - Les études d'Avant-Projet Définitif (Apd) - Les études de Projet (Pro) - L'assistance apportée au maître d'ouvrage pour la passation des marchés publics de travaux (Act) - L'examen de la conformité et le visa des études d'exécutions réalisées par l'entrepreneur (Visa) - La direction de l'exécution des marchés publics de travaux (Det) - L'assistance apportée au maître d'ouvrage lors des opérations de réception et pendant la période de garantie de parfait achèvement (Aor) Missions complémentaires : - Simulations thermiques dynamiques (Std) - Coordination système de sécurité incendie (Cssi) *) La date d'envoi des invitations à soumissionner pour la 2ème phase du concours indiquée au présent avis est donnée à titre indicatif

Base juridique :

Directive 2014/24/UE

2.1.6 Motifs d'exclusion

Motifs d'exclusion purement nationaux : « Le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, ne doit pas entrer dans l'un des cas d'exclusion de la procédure de passation prévus par le code de la commande publique.

Section 5 - Lot

5.1 Lot : LOT-0000

Titre : Concours restreint de maîtrise d'oeuvre sur esquisse en vue de la reconstruction de l'école Les Véttyvers

Description : Le projet objet du présent concours est une école comprenant : -4 salles de classes -Une salle polyvalente -Une salle de motricité -Des espaces récréatifs, extérieurs et abrités Le programme validé par la commune de Petite Ile concerne : -615 m² de SU -190 m² de surfaces abritées -575 m² de surfaces extérieures La démolition de l'école, hormis la restauration, est à prévoir en raison de la grande vétusté des bâtiments. Le restaurant scolaire sera à remettre en état et aux normes, il est notamment prévu la réfection de la façade. Une amélioration des flux est à prévoir ainsi que la sécurisation des abords de l'école. L'ensemble du site devra être accessible PMR (y compris le restaurant scolaire). Le SSI devra être traité sur l'ensemble du site (y compris le restaurant scolaire). L'école est utilisée comme centre d'hébergement d'urgence. Le futur projet devra tenir compte de ce point. L'enveloppe financière des travaux de l'opération s'élève à 2 593 950,00 euro(s) HT, y compris les provisions pour adaptation au site ainsi que les équipements mentionnés au Programme (valeur mars

2024). La procédure est un concours de type restreint lancé en application des articles L2125-1-2°, L2172-1, R2162-15 à R2162-21, R2162-22, R2162-24, R2172-2, R2172-4 à R2172-6 du code de la Commande Publique (CCP). Le nombre de candidats admis à concourir a été fixé à trois (3). Le concours se déroule en deux phases : - Phase 1 : choix des trois équipes candidates parmi l'ensemble des candidatures reçues, après avis du jury de concours, sur la base des critères énoncés au présent avis et au règlement de concours (cf. Chapitre II du règlement de concours) - Phase 2 : choix du ou des lauréat(s) parmi les 3 candidats admis à concourir, après avis du jury de concours, sur la base des critères énoncés au règlement de concours Le niveau de conception des projets est l'ESQUISSE

Identifiant interne : S-PF-1442153

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv) : 71221000 Services d'architecte pour les bâtiments

Nomenclature supplémentaire (cpv) : 71221000 Services d'architecte pour les bâtiments

5.1.9 Critères de sélection

Critère :

Type : Aptitude à exercer l'activité professionnelle

Description : - Une lettre de candidature avec identification du candidat ou formulaire Dc1 dûment complété. (Il est conseillé d'utiliser les documents en annexe du présent Rc, à jour de la réglementation en vigueur)- La copie du ou des jugements prononcés si le candidat ou un des membres du groupement est en redressement judiciaire ; les personnes admises au redressement judiciaire ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger doivent justifier qu'elles ont été habilitées à poursuivre leur activité pendant la durée d'exécution du marché.- Une déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-10 du Ccp et est en règle au regard des articles L 5212-1 à L 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés, sauf si le candidat fournit un formulaire Dc1.- La déclaration du candidat ou formulaire Dc2 dûment complétée pour chacun des membres de l'équipe. (Il est conseillé d'utiliser les documents en annexe du présent Rc, à jour de la réglementation en vigueur)- Pour l'architecte mandataire : une attestation d'inscription à l'ordre des architectes ou à défaut un diplôme reconnu par l'ordre des architectes ou visé par la Directive européenne n° 85384/Cee du 10/06/1985 mise à jour le 28/11/2001 concernant la libre circulation et la reconnaissance mutuelle des diplômes, certificats et autres titres dans le domaine de l'architecture

Utilisation de ce critère : Utilisés

Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure

Critère :

Type : Capacité économique et financière

Description : - Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où

ces informations sont disponibles. Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 fixant la liste des renseignements et documents pouvant être demandés aux candidats aux marchés publics, si le candidat est objectivement dans l'impossibilité de produire ce renseignement pour justifier de sa capacité financière, il peut prouver sa capacité par tout autre document considéré comme équivalent par le Pouvoir adjudicateur.- Bilan financier ou extrait de bilan à titre indicatif

Utilisation de ce critère : Utilisés

Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure

Critère :

Type : Capacité technique et professionnelle

Description : - Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat Et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.- Une description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du marché public. - Les titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de service de même nature que celle du marché.- Un dossier technique comprenant: 1) Une présentation synthétique de l'équipe de maîtrise d'oeuvre comprenant : l'organisation et la composition de l'équipe, les compétences de chacun des membres en réponses aux compétences requises (1 A4 recto-verso maximum, hors Cv à joindre en annexe); 2) Un dossier de références :*) Pour l'ensemble des membres de l'équipe : une liste de références récentes (sur les 5 dernières années), par membre se rapprochant de la nature de l'ouvrage à réaliser en précisant le Maître d'ouvrage, le montant des travaux Tce, l'objet de la mission réalisée et la date de réalisation (Annexe 1 au règlement de concours).*) Pour l'architecte mandataire : une liste de 3 à 5 références maximum des cinq dernières années, indiquant, l'intitulé de l'opération, le lieu et la date de réalisation des travaux, la superficie (m² de surface utile), le coût des travaux (euro (s) Ht), le maître d'ouvrage, et le type de mission effectuée. (Fiche de synthèse annexe jointe au à utiliser) Pour l'architecte mandataire, cette liste de références devra comporter des opérations de complexité, de nature ou d'échelle équivalente (à l'exemple d'école durable), ou réalisées dans un contexte similaire. Il devra en avoir assuré la conception et la réalisation. Un projet de concours peut éventuellement être donné mais il faut qu'il soit mentionné « concours non lauréat ». Ces précisions seront mentionnées au jury., la mission réellement effectuée en version Power Point (Annexe 2 au règlement de concours). Le présent concours s'adresse à une équipe de maîtrise d'oeuvre disposant de compétences en matière (Niveau minimum de capacité) : - Architecture (mandataire) ; - études techniques structures ; - études techniques Vrd et réseaux divers ; - études techniques en fluides (génie climatique, Cf, Cf) ; - Qualité Environnementale du bâti, thermique et bio climatisme en milieu tropical ; - économie de la construction ; - Coordination Ssi ; - Paysagiste (maîtrise du milieu tropical / zone Mascareignes, et des aires de jeux); - études techniques photovoltaïque

Utilisation de ce critère : Utilisés

Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure

Informations sur la seconde étape d'une procédure en deux étapes :

Nombre minimal de candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure : 0

Nombre maximal de candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure : 3

5.1.11 Documents de marché

Langues dans lesquelles les documents de marché sont officiellement disponibles : FRA

Adresse des documents de marché : [https://www.marches-publics.info/mpiaws/index.cfm?fuseaction=dematEnt.login&type=DCE&IDM=1442153,](https://www.marches-publics.info/mpiaws/index.cfm?fuseaction=dematEnt.login&type=DCE&IDM=1442153)

Canal de communication ad hoc :

Nom : AW Solutions

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de la procédure :

Date d'envoi estimée des invitations à soumissionner : 12/07/2024

Conditions du régime du concours :

Membres du jury : Président du jury : le Maire de la Commune ou son représentant ;

Membres du jury : Les membres élus de la Commission d'Appel d'offres (Cao) ;

Membres du jury : Quatre personnes désigné par le Maire disposant de la même qualification professionnelle ou d'une qualification équivalente que les candidats au concours ;

Membres du jury : Une personnalité, désigné par le Maire, dont la participation présente un intérêt particulier au regard de l'objet du concours

Prix

Lieu de réception de la prime : 1

Informations complémentaires : Tous les candidats ayant remis des prestations répondant au programme bénéficieront d'une prime d'un montant de 12 500 euro(s) HT (montant ferme, non actualisable, non révisable). Dans le cas où un projet serait incomplet ou ne répondrait pas au programme, une réduction ou la suppression de la prime pourra être effectuée par le pouvoir adjudicateur

Tout marché de services faisant suite au concours sera attribué à l'un des lauréats du concours

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : <https://www.marches-publics.info/mpiaws/index.cfm?fuseaction=demat.termes&IDM=1442153>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Date limite de réception des offres : 07/05/2024 à 10:00

Informations relatives aux délais de recours : - Référé précontractuel prévu aux articles L. 551-1 à L. 551-12 du code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat, - Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA, - Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique, - Recours contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de la Réunion

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : Commune de Petite-Ile

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0001

Nom officiel : Avenue-Web Systèmes

Numéro d'enregistrement : 443928874

Ville : Seyssinet-Pariset

Code postal : 38170

Pays : France

Adresse électronique : publications-joue@aws-france.com

Téléphone : +33480041260

Rôles de cette organisation :

TED eSender

8.1 ORG-0002

Nom officiel : Commune de Petite-Ile

Numéro d'enregistrement : 21974005700019

Adresse postale : 192 Rue Mahé de Labourdonnais

Ville : Petite-Ile

Code postal : 97429

Pays : France

Point de contact : HOAREAU Serge

Adresse électronique : marches@petite-ile.re

Téléphone : 0262567979

Adresse internet : <https://www.petite-ile.re>

Profil de l'acheteur : <https://www.marches-publics.info>

Rôles de cette organisation :

Acheteur

8.1 ORG-0003

Nom officiel : Commune de Petite-Ile

Numéro d'enregistrement : 1660220

Adresse postale : 192 Rue Mahé de Labourdonnais

Ville : Petite-Ile

Code postal : 97429

Pays : France

Adresse électronique : marches@petite-ile.re

Téléphone : 0262567979

Rôles de cette organisation :

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché

8.1 ORG-0004

Nom officiel : Tribunal administratif de la Réunion

Numéro d'enregistrement : 917717

Adresse postale : 27, rue Félix Guyon Cs 61107

Ville : Saint-Denis Cedex

Code postal : 97404

Pays : France

Adresse électronique : greffe.ta-reunion@juradm.fr

Téléphone : 0262924360

Télécopieur : 0262924362

Adresse internet : <http://la-reunion.tribunal-administratif.fr>

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de recours

Section 10 - Modification

Version de l'avis antérieur à modifier : 2a6efd47-dd9c-4732-b3a2-e4ed1198d018-01

10.1 Modification

Description des modifications : 2.1.4 Informations complémentaires: Au lieu de *) A l'issue du concours, l'acheteur envisage d'attribuer un marché public de maîtrise d'oeuvre en application de l'article R2122-6 du Ccp. Il sera confié au titulaire du marché de maîtrise d'oeuvre les missions suivantes : Eléments de mission de base : - Les études d'esquisse (Esq) - Les études d'Avant-Projet Sommaire (Aps) - Les études d'Avant-Projet Définitif (Apd) - Les études de Projet (Pro) - L'assistance apportée au maître d'ouvrage pour la passation des marchés publics de travaux (Act) - L'examen de la conformité et le visa des études d'exécutions réalisées par l'entrepreneur (Visa) - La direction de l'exécution des marchés publics de travaux (Det) - L'assistance apportée au maître d'ouvrage lors des opérations de réception et pendant la période de garantie de parfait achèvement (Aor) Missions complémentaires : - Simulations thermiques dynamiques (Std) - Coordination système de sécurité incendie (Cssi) *) La date d'envoi des invitations à soumissionner pour la 2ème phase du concours indiquée au présent avis est donnée à titre indicatif, lire A) Critère de sélection des candidatures (1ère phase du concours): L'examen et la sélection des candidats admis à concourir se feront sur la base des critères suivants classés par ordre d'importance décroissante : 1) La qualification et qualité du candidat ou de l'équipe candidate (structure professionnelle et complétude de l'équipe) ; 2) La qualité des références présentées et notamment, concernant l'architecte, la qualité des opérations de complexité de nature et d'importance significatives et équivalentes. 3) La cohérence des moyens proposés. Il s'agit plus particulièrement des moyens humains, techniques et financiers dont dispose l'équipe pour assurer sa mission de maîtrise d'oeuvre et les différents intervenants ; B) Critères d'évaluation des projets (2ème phase du concours): Le jury analyse les prestations remises en fonction, outre l'aspect réglementaire, des critères suivants, classés par ordre de priorité décroissant : 1) Qualité urbaine et fonctionnalité du programme : Qualité du parti d'aménagement du projet : organisation générale des espaces, et des circulations, respect des logiques fonctionnelles, insertion dans le site Qualité d'usage et de fonctionnement des espaces intérieurs (il s'agira ici d'analyser les conditions de vie dans le futur bâtiment et son adéquation avec le programme) Qualité de la réponse et respect des surfaces identifiées au programme 2) Qualité environnementale du projet Qualité de la réponse pour l'autonomie énergétique de l'équipement (Prise en compte des conditions climatiques du site, performance énergétique, système de production...) Qualité de la gestion de la ressource en eau Choix dans la qualité des matériaux et utilisation de matériaux locaux - durabilité, issu de filière recyclage, issus de filière bio et géo sourcé 3) économie globale du projet Compatibilité du projet avec l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux, Pérennité des ouvrages, prise en compte des interventions ultérieures d'entretien et de maintenance, 4) Planning d'intervention (délais études et travaux) C) A l'issue du concours, l'acheteur envisage d'attribuer un marché public de maîtrise d'oeuvre en application de l'article R2122-6 du Ccp. Il sera confié au titulaire du marché de maîtrise d'oeuvre les missions suivantes : Eléments de mission de base : - Les études d'esquisse (Esq) - Les études d'Avant-Projet Sommaire (Aps) - Les études d'Avant-Projet Définitif (Apd) - Les études de Projet (Pro) - L'assistance apportée au maître d'ouvrage pour la passation des marchés publics de travaux (Act) - L'examen de la conformité et le visa des études d'exécutions réalisées par l'entrepreneur (Visa) - La direction de l'exécution des marchés publics de travaux (Det) - L'assistance apportée au maître d'ouvrage lors des opérations de réception et pendant la période de garantie de parfait achèvement (Aor) Missions complémentaires : - Simulations thermiques dynamiques (Std) - Coordination système de sécurité incendie (Cssi) D) La date d'envoi des invitations à soumissionner pour la 2ème phase du concours indiquée au présent avis est donnée à titre indicatif. E) La date et l'heure limite de réception des candidatures indiquée dans l'avis est l'heure de paris. La date limite de réception des candidature est donc bien le 07 mai 2024 à 12h00 locales (Utc+4)

Section 11 - Informations relatives à l'avis

11.1 Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : f4a2f2b4-615f-4862-ae4e-a9c194bba1ce - 01

Type de formulaire : Mise en concurrence

Type d'avis : Avis de concours

Date d'envoi de l'avis : 05/04/2024 à 09:12

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

11.2 Informations relatives à la publication

Date d'envoi du présent avis à la publication : 05/04/2024